



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE HAUTE-SAONE

Direction Départementale des Territoires
24, Boulevard des Alliés
B.P. 389 – 70014 VESOUL Cedex
téléphone :03 63 37 92 00
télécopie :03 63 37 92 02
courriel : DDT@haute-saone.gouv.fr

Fiche n°1/1

à retourner à la DDT

FORMULAIRE PLAN D'EAU

Déclaration d'existence

Demande de renouvellement d'autorisation

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Fax : n° SIRET :
Courriel :@.....

Le demandeur doit être le propriétaire du plan d'eau. Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale acte notarié de propriété
 autre (préciser :)

Êtes-vous propriétaire d'autres plans d'eau : oui non

Si oui, un formulaire de déclaration d'existence doit être complété pour chacun de vos plans d'eau.

LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :
Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Joindre obligatoirement :

- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation du plan d'eau.

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 29 MARS 1993

Date ou année de création du plan d'eau :

Document à joindre attestant de l'existence effective du plan d'eau au 29 mars 1993 (*l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée*) :

- Carte ancienne (carte de Cassini.....) Arrêté de création d'enclos piscicole
 Autorisation trentenaire pour pisciculture Autorisation pour travaux en rivière ou prise d'eau
 Acte notarié ou attestation du notaire Relevé parcellaire MSA
 Document de l'administration (autorisation de vidange, tir au cormoran,...)
 Cadastre et matrice associée autre (préciser :)

Le plan d'eau a-t-il été modifié depuis sa création ? oui non

Si oui, préciser :

Tout document fourni devra impérativement apporter la mention de la nature des terrains à la date déclarée d'existence du plan d'eau

Réservé à l'administration

V C

VOCATION DU PLAN D'EAU

abreuvement irrigation agricole pêche à la ligne production piscicole
 défense incendie agrément-loisirs autre (préciser :)
 Cette utilisation est-elle : familiale commerciale
 Espèces de poissons présentes dans le plan d'eau :
 Nourrissage des poissons permanent exceptionnel néant

DESCRIPTION DU PLAN D'EAU

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PLAN D'EAU

Superficie : ha a ca
 Volume approximatif : m³
 Nom du cours d'eau avec lequel l'ouvrage est en lien direct ou indirect :
 Distance entre le plan d'eau et le cours d'eau : mètres
 Origine de l'eau d'alimentation du plan d'eau :
 ru, ruisseau eaux de pluie autre(s) étang(s) nappe d'eaux souterraines
 sources autre (préciser :)
 Si l'origine de l'eau d'alimentation est une source :
 • est-elle située sur le terrain attenant ? oui non
 • est-elle située dans l'emprise du plan d'eau ? oui non
 • en êtes-vous propriétaire ? oui non
 Mode de remplissage du plan d'eau (à figurer sur l'extrait cadastral) :
 forage pompage plan d'eau en barrage de cours d'eau prise d'eau sur ru, ruisseau
 dérivation de cours d'eau autre (préciser :)

LES EQUIPEMENTS DU PLAN D'EAU

PRELEVEMENT D'EAU (si alimentation par sources, ruisseau ou forage)

Quantité d'eau prélevée : (unité à préciser : m³/j, L/s,...)
 Dispositif de régulation du débit prélevé : oui non Si oui, préciser :
 Dispositif de comptage des débits prélevés : oui non

REJET

permanent intermittent accidentel néant
 Ouvrage de trop-plein : moine déversoir autre (préciser :)
 Débit minimum restitué au cours d'eau : en L/s ne sait pas
 Nature du milieu récepteur :
 cours d'eau fossé infiltration zone humide ou marais
 plan d'eau autre (préciser :)

DISPOSITIF DE VIDANGE

Ouvrage d'évacuation : moine vanne de fond autre (préciser :)
 Vidange par évacuation des eaux de fond de surface
 Fréquence usuelle des vidanges : 1 an 2 ans 3 ans
 >3 ans
 Date de la dernière vidange :
 Date habituelle de vidange : Durée de la vidange :
 Dispositif de rétention des poissons : oui non ne sait pas si oui, préciser :
 Dispositif de rétention des vases : oui non ne sait pas si oui, préciser :

Autres précisions utiles sur la vidange :

AUTRES EQUIPEMENTS

Présence de grilles : à l'amont oui non Grilles scellées : oui non
à l'aval oui non Grilles scellées : oui non

Espacement entre barreaux : mm

Le plan d'eau est-il constitué d'une digue et/ou d'un barrage : oui non

Si oui, le propriétaire du plan d'eau est-il le propriétaire de la digue et/ou du barrage : oui non

Si oui, compléter la fiche 1/2 « Déclaration d'existence d'un barrage ou d'une digue »

Si non, indiquer les Nom, Prénom et coordonnées du propriétaire :

Joignez plans de situation, plans masse, plans topographiques, schémas, photos et coupes en votre possession permettant de mieux décrire le plan d'eau.

DEVERSOIR (évacuateur de crue)

Type de déversoir : puits cheminée rond ou carré en crête de barrage ou de digue moine
 autre (préciser :))

Localisation du déversoir : central rive gauche rive droite

Dimensions et cotes :

Préciser la largeur du déversoir et la cote du radier du déversoir par rapport à la crête du barrage ou de la digue

Déversoir 1 : largeur = cote radier =

Déversoir 2 : largeur = cote radier =

Déversoir 3 : largeur = cote radier =

Fournir éléments permettant de justifier le dimensionnement du déversoir par rapport à la crue centennale

Fait à, le

Signature du demandeur

Ce formulaire (fiche n°1/1) ainsi que la fiche n°2 sont à retourner à l'attention de la Cellule Eau de la Direction Départementale des Territoires dont les coordonnées figurent sur l'en-tête du présent formulaire.

NOTA BENE

L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.

Cette déclaration d'existence ne préjuge pas de la régularité de votre étang, notamment sur l'aspect prélèvement.

D'autre part, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte grave à la préservation des milieux aquatiques ou à la qualité de l'eau, l'administration pourra vous demander un dossier complet de déclaration ou d'autorisation. Il en va de même de la conservation et du libre écoulement des eaux ou de la sécurité publique (article L.214-6 du Code de l'Environnement).

Dans ce cas, un courrier vous sera adressé par la police de l'eau et vous indiquera la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE (cadre réservé à l'administration)

Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D
Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D
Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D

Réservé à l'administration
V C

Contrôlé le ___ / ___ /20___
Par l'agent,
Service
Signature